

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

RIALTO

Code GIFAP : FS (suspension concentrée pour traitement de semence)
460 g/l de flutolanil

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fongicide pour le traitement des plants de pomme de terre.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France
Parc d'Affaires de Crécy
10 A rue de la voie lactée
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or
France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58
fds@philagro.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55
ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification selon :

- Règlement 1272/2008 et ses Adaptations au Progrès Technique (ATP)

Classe(s) et catégorie(s) de danger

Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique, cat. 2

Mention(s) de danger

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

2.2. Eléments d'étiquetage

Pictogramme(s) SGH



Mention(s) de danger

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
EUH208 : Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseil(s) de prudence Prévention

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 : Recueillir le produit répandu.
SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].
SPe1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du flutolanil plus d'une fois tous les deux ans.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids (p/p)	N° CAS	Nom chimique
1	40,7	66332-96-5	Flutolanil = α, α, α -trifluoro-3'-isopropoxy-o-toluanilide
2	< 1,5	99734-09-5	Polyarylphenol éthoxylé = poly(oxy-1,2-ethanediyl),.alpha.- [tris(1-phenylethyl)phenyl]-.omega.-hydroxy-*
3	≤ 1	84133-50-6	Alcools, C12-14 secondaire, éthoxylés
4	< 0,02	2634-33-5	1,2-Benzisothiazolin-3-one

Numéro	N° CE	Inscrit Annexe-1	Pictogramme(s) de danger	Mention(s) de danger
			Règ. 1272/2008	Règ. 1272/2008
1	/	/	SGH09	H411
2	/	/	/	H412
3	/	/	SGH07	H302, H319
4	220-120-9	/	SGH05, SGH07, SGH09	H302, H315, H318, H317, H400

RIALTO

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- Généralités** En cas de contact/d'exposition, si des troubles apparaissent ou si les symptômes persistent, obtenir un avis médical (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison).
- Inhalation** Sortir de l'atmosphère nocive. Mettre à l'air frais et au repos.
- Peau** Retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement et abondamment la peau au savon et à l'eau.
- Yeux** Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet.
- Ingestion** NE PAS faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche immédiatement avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, eau.

Moyen d'extinction inapproprié : jet d'eau pulvérisé.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion ou la décomposition thermique peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes contenant des monoxydes de carbone, dioxydes de carbone, monoxydes d'azote et acides fluorhydriques.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Autre information

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants de protection et un vêtement de protection approprié.

Pour les secouristes : Eloigner les sources d'inflammation. Evacuer la zone à risque. Eviter le contact avec la peau et les yeux, porter des gants de protection (nitrile), et un vêtement de protection approprié. Eloigner les sources d'ignition. Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de renversement (liquide), éponger immédiatement à l'aide d'un absorbant adéquat tel que des sciures de bois ou de l'argile absorbante sous forme de granulés. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » et assurer la destruction en conformité avec la réglementation. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées.

Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail.

Prévention des incendies et explosions

Pas de recommandations spécifiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine bien fermé et étiqueté, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Éviter le contact direct du soleil. Conserver à une température supérieure à -10°C.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

RIALTO

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

- Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit.
Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.
Valeurs limites d'exposition du flutolanil : 10 mg/m³ (Société Japonaise de la santé)
2 mg/m³ (Limites d'exposition de Nihon Nohyaku)

8.2. Contrôles de l'exposition

- | | |
|----------------------------------|--|
| Contrôles techniques | Assurer une ventilation adéquate. |
| Protection individuelle : | |
| Respiratoire | Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type A2P2 voire A3P3). |
| Mains | Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et la longueur minimale de 30 ou 35 cm. |
| Yeux | Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection. |
| Peau et corps | Porter un vêtement de protection approprié. |
| Autre information | Laver les vêtements avant de les réutiliser. |

Pour les utilisateurs professionnels de produit phytopharmaceutiques :

- Dans le cas d'une mise en palox manuelle, le port de gants est recommandé.
- Agiter énergiquement la préparation avant la préparation de la bouillie.

Pour protéger l'opérateur, porter :

- Pendant le chargement :
 - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
 - Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
 - Gants certifiés pour la protection chimique selon la norme de référence EN 374-3 de type nitrile ;
 - Combinaison de travail [cotte en coton/polyester (35 %/65 % – grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant] ;
 - Vêtement imperméable [tablier ou blouse à manches longues certifiés catégorie III type 3 (PB3)] ;
- Pendant le nettoyage de la planteuse :
 - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
 - Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
 - Gants certifiés pour la protection chimique selon la norme de référence EN 374-3 de type nitrile ;
 - Combinaison de travail [cotte en coton/polyester (35 %/65 % – grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant] ;
 - Vêtement imperméable [tablier ou blouse à manches longues certifiés catégorie III type 3 (PB3)].

Pour protéger le travailleur s'il doit intervenir sur une parcelle traitée :

Porter une combinaison de travail polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant et des gants certifiés.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide opaque
Couleur	Rouge magenta
Odeur	Pas d'odeur caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	7,6 (dans l'eau à 1%)
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	Pas de point d'éclair
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	1,13 g/cm ³ (20°C)
Densité apparente	Non déterminé
Solubilité dans l'eau	Non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non déterminé

Solubilité dans l'eau du flutolanil = 8,01 mg/l à 20 °C (EFSA, 2008)
Coefficient de partage n-octanol/eau du flutolanil :
log P_{ow} = 3,17 à 21°C (solution non tamponnée) (EFSA, 2008)

RIALTO

Température d'auto-inflammabilité	500°C
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité dynamique	109 à 195 mPa.s (à 20,1±0,5°C)
Viscosité cinématique	Non déterminé
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non comburant

9.2. Autres informations

Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non déterminé
Tension de surface	44,9 mN/m

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour 3 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, consulter la section 5.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom	Formulation similaire sans colorant
Toxicité aiguë	
DL ₅₀ Voie orale	Rat (femelle) : > 2000 mg/kg (OCDE 423)
Irritation	
Peau	Non irritant (OCDE 404)
Yeux	Irritation légère (OCDE 405)
Sensibilisation	
Respiratoire	Pas de données disponibles
Peau	Local Lymph Node Assay (souris) : non sensibilisant (OCDE 429)
Toxicité aiguë	
DL ₅₀ Voie cutanée	> 2000 mg/kg (méthode de calcul), (1,9% du mélange constitué de composants avec une toxicité aiguë cutanée inconnue)
CL ₅₀ Voie inhalatoire (4 h)	> 5 mg/l (méthode de calcul), (5,3% du mélange constitué de composants avec une toxicité aiguë par inhalation inconnue)
Autres informations toxicologiques	Flutolanil (substance active) - Cancérogénicité (rat et souris, 2 ans): Non cancérogène. - Etude de reproduction (2 générations, rat) : Non toxique. - Tératogénicité (2 générations, rat et lapins) : Non toxique. Toxicité aiguë pour certains organes cibles : Toxicité orale (rat): sédation transitoire observée cliniquement chez les rats mâles et femelles à une dose inférieure ou égale à 10 000 mg/kg. Toxicité inhalation (rat): aucune anomalie observée chez les rats à la dose de 5,98 mg/l. Toxicité chronique pour certains organes cibles : Toxicité orale (13 semaines et 1,5 à 2 ans, rat, souris et chien) : aucun effet toxique significatif observé à une dose supérieure à 100 mg/kg/jour (guidance).

En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints pour les classes de risques considérées.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nom	Formulation similaire sans colorant
Algues	Toxicité aiguë, CE _{r50-72h} (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) = 30 mg/l (OCDE 201)

RIALTO

Nom	Flutolanil (substance active)
Poisson	Toxicité aiguë, CL ₅₀ -96h (<i>Cyprinus carpio</i>) = 3,21 mg/l (OCDE 203) Toxicité aiguë, CL ₅₀ -96h (<i>Lepomis macrochirus</i>) : > 5,4 mg/l
Daphnies	Toxicité aiguë, CE ₅₀ -48h : > 6,8 mg/l
Algues	Toxicité aiguë, CE _{r50} -72h : > 3,2 mg/l (OCDE 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom	Flutolanil (substance active)
Dégradation biotique	Non biodégradable facilement
Hydrolyse	Stable pour pH de 5 à 9
Photolyse	Demi vie dans solution tampon = 277 jours (pH 7)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom	Flutolanil (substance active)
	Coefficient de partage n-octanol/eau : log P _{ow} = 3,17 à 21°C (solution non tamponnée)
	Facteur de Bioconcentration : FBC = 100
	Le risque de bioconcentration dans les matières grasses des poissons est considéré comme faible ((CT ₅₀ = 0,46 jours) EFSA, 2008).

12.4. Mobilité dans le sol

Nom	Flutolanil (substance active)
	K _{oc} = de 528 à 2340 ml/g en fonction de la nature du sol.
	La substance est donc de faiblement à assez mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Les EPI usagés font également l'objet d'une récupération spécifique. Ils doivent être collectés dans un sac dédié transparent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID
Transport fluvial : ADNR
Transport maritime : IMO / IMDG
Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADNR : **Matière dangereuse du point de vue de l'environnement**, liquide, n.s.a.
(Contient du flutolanil)
IMO / IMDG / ICAO-TI : **ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE**, LIQUID, N.O.S.
/ IATA-DGR : (Contains : flutolanil)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADNR : OUI
IMDG - Polluant marin : OUI
IATA : OUI

14.6. Précautions particulières à prendre

Pas d'autre précaution spécifique

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

Date de révision : 06/02/2017

Numéro de version : 5

Page 5 de 6

(Date de la version précédente : 29/09/2016 ; version n°4)

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 4511
Délai de rentrée = 6 heures après la fin de la pulvérisation (8 heures en cas d'application en milieu fermé).

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

16. AUTRES INFORMATIONS

Sections modifiées lors de la mise à jour : sections 3, 9, 11, 12, 13 modifiées de façon majeure.
Sections 5, 6, 7, 8, 9, 10, modifiées de façon mineure.

Source des données : FDS NIHON ref. MONCUT40SC (EU-D) (with dye without NPE EG)(V12)(EU-GHS) 16.10.4 ; EFSA peer review 2008.

Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Signification des sigles :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS : Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine)
CE : Communauté Européenne
CE₅₀ : Concentration moyenne efficace
CL₅₀ : Concentration létale moyenne
DL₅₀ : Dose létale moyenne
FBC : Facteur de bioconcentration
IATA : Association internationale du transport aérien
IATA-DGR : Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par "l'Association internationale du transport aérien" (IATA)
ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale
ICAO-TI : Instructions techniques par "l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale" (OACI)
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc : Coefficient d'absorption
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT : Persistant Bioaccumulable et Toxique
PBT/vPvB : Persistante, Bioaccumulable et toxique/Très persistant et très bioaccumulable
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
SGH : Système Global Harmonisé
VLEP : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
